

225C1277
FR0004174233-FS0619

28 juillet 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

BILENDI

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 25 juillet 2025, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion¹ (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juillet 2025, le seuil de 5% du capital de la société BILENDI et détenir, pour le compte desdits fonds, 238 673 actions BILENDI représentant 380 176 droits de vote, soit 5,15% du capital et 4,40% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BILENDI sur le marché.

¹ Société contrôlée par la Compagnie Financière Lazard Frères. La société Lazard Frères Gestion a déclaré agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 4 634 779 actions représentant 5 422 131 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.